

Séance du 14 décembre 2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE QUATORZE DECEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

Approbation du procès-verbal

- Séance du conseil municipal du 16 novembre 2022 : Reporté

2022-14-12-SF N° 105 BUDGET 2022 – VOTE DES TARIFS COMMUNAUX : MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VOTE l'ajout d'un nouveau tarif à la grille des tarifs municipaux, relatif à la caution ménage pour la location de la salle de la Maison de Quartier ;
- VOTE l'ajout du tarif relatif à la location de la salle du restaurant du groupe scolaire du Fil d'Or.

2022-14-12-SF N° 106 PRISE EN CHARGES DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P.Charrondièrre), G. Brulland (qui a donné pouvoir à K.Garel) P. Charrondièrre, A. Lasserre, K. Garel.

- ACCEPTE l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris en annexe, et ce, avant le vote du budget primitif 2023.

2022-14-12-SF N° 107 PRISE EN CHARGES DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE LOISIRS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif et des budgets annexes 2023.

2022-14-12-ST PM N° 108 SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION – NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION POUR MODIFICATION ET EXTENSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P.Charrondièrre), G. Brulland (qui a donné pouvoir à K.Garel) P. Charrondièrre, A. Lasserre, K. Garel.

Séance du 14 décembre 2022



- **SOLLICITE** l'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, sur les bases prévisionnelles précisées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **MANDATE** le Maire ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès de la Région AURA collectivités, et pour signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux BP 2022 et suivants ;
- **DIT** que la délibération du 15 juin 2022 est annulée.

2022-14-12-UR SF N° 109 VENTE DU TERRAIN « VILLA MON RÊVE » SIS CHEMIN D'ARRAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P.Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à K.Garel) P. Charrondière, A. Lasserre, K. Garel.

- **APPROUVE** cette cession,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les document et/ou pièces nécessaires à la régularisation des actes.

2022-14-12-SF UR N° 110 ACQUISITION DE TERRAINS À GRANDCHAMP – MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** l'acquisition des terrains de Grandchamp concernés et les nouvelles conditions précisées ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces nécessaires ;
- **DIT** que la délibération du 24 mars 2021 est annulée.

2022-14-12-ST DG N° 111 COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES AUTRES COLLÈGES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de ces désignations.

Séance du 14 décembre 2022



2022-14-12-MCV N° 112 OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR 2023

Agathe Iacovelli, Patrick Charrondière et Michel Raymond (qui a donné pouvoir à P.Charrondière) ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 20 voix pour,

4 abstentions H.Bonnet, B.Guérin, D.Desforges (qui a donné pouvoir à B. Gurérin), K. Garel,

2 oppositions G. Brulland (qui a donné pouvoir à K.Garel), A. Lasserre.

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'ouverture dominicale pour les commerces de détail les dimanches 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2023.

2022-14-12-RH N° 113 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATION DE POSTE(S)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** la création des postes d'Adjoint technique (1), d'Agent de maîtrise (2) et de Rédacteur territorial au tableau des effectifs, dans les conditions explicitées ci-dessus, et telle que figurant dans le récapitulatif ci-joint en annexe de la présente délibération.

2022-14-12-RH N° 114 ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 abstentions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P.Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à K.Garel) P. Charrondière, A. Lasserre, K. Garel.

- **ADOpte** la proposition du rapporteur fixant le principe et les modalités de mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail des agents du Centre Technique Municipal tels que décrit ci-dessus.
- **DIT** que la délibération du 15 décembre 2021 est partiellement modifiée, pour y inscrire par substitution les nouvelles modalités adoptées ci-dessus, tout en conservant les autres dispositions générales applicables à l'ensemble du personnel.

Séance du 14 décembre 2022



2022-14-12-RH N° 115 NOUVELLE RE FONTE DU RIFSEEP COMMUNAL À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 abstentions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P.Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à K.Garel) P. Charrondière, A. Lasserre, K. Garel.

- **DECIDE** de la nouvelle réforme du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les cadres d'emploi concernés à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant prévisionnel annuel perçu par chaque agent au titre des deux parts A et B de l'IFSE dans le respect des principes définis ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- **DECIDE** de prévoir et d'inscrire au budget primitif de chaque exercice les crédits nécessaires au paiement des parts IFSE et CIA du RIFSEEP communal ;
- **ABROGE**, à compter du 1^{er} janvier 2023, la délibération du 15 décembre 2021 instaurant le RIFSEEP communal.

En mairie, le 14 décembre 2022

Affiché le 15 décembre 2022

Le Maire
Marc PÉCHOUX

